Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202603-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU [illegible]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
29 Septembre 2026

N°29.09.2026.03

OBJET :

Mon Incroyable Commerce : prix des lauréats

Date de convocation :
23 Septembre 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	7
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	29
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf Septembre à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FÉREC, Maire

Etaient présents : M FÉREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme ROCHETTE Juliette, M CAM LE NY Maël, Mme DUMOULIN Murielle, M LE SAUX Quentin, M PERROT Jean-Claude, Mme NOYON Claudine, M RÉCAMIER François, M CLOAREC Jean-Paul, M BÉNÉAT Stéphane, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MICHAUD Sabine, M DRÉAU Sylvain, Mme BOMANS Sandrine, Mme JEHANNO Pauline, Mme RIOU Marjorie, M KWIECINSKI Mathieu, Mme LE BELLEC Joane.
Etaient absents excusés : M GESTIN Philippe, M GAKIERE Fabrice, M ALLAIN Frédéric, M PETIT Frédéric, Mme DAO Aurélie, Mme KURNAZ Melisa, Mme MAO Steren.
Pouvoirs :
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M LE MEN Bruno
M GAKIERE Fabrice donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M ALLAIN Frédéric donne pouvoir à Mme NOYON Claudine
M PETIT Frédéric donne pouvoir à M FÉREC Thomas
Mme DAO Aurélie donne pouvoir à M CAM LE NY Maël
Mme KURNAZ Melisa donne pouvoir à Mme ZARADER Valérie
Mme MAO Steren donne pouvoir à Mme LE BELLEC Joane

M LE MEN Bruno été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans le cadre du programme « Mon Incroyable Commerce », la Ville de Briec, labellisée Petites Villes de Demain, organise un concours les 2 et 3 octobre 2026 en lien avec les acteurs du territoire pour dynamiser le centre-bourg. À cette occasion, la commune attribue 2 500 € de prix aux lauréats (1 500 € pour le 1er prix et 1 000 € pour le 2ème prix) pour soutenir leur installation.

Dans le cadre de ses politiques d'attractivité, de redynamisation économique et de revitalisation de son centre-bourg, la Ville de Briec, labellisée « Petites Villes de Demain » (PVD), s'engage activement dans le soutien au commerce de proximité, à l'artisanat et à la lutte contre la vacance commerciale.

Afin d'accompagner les activités de centre-ville et de mobiliser les forces vives du territoire, la commune s'est associée au programme « Mon Incroyable Commerce ».

En lien avec la stratégie du programme Petites Villes de Demain (PVD), ce dispositif vise à :

- Pallier la vacance commerciale ;
- Attirer et accompagner les porteurs de projet en leur offrant un tremplin entrepreneurial et des aides concrètes à l'installation ;
- Rendre les habitants consom'acteurs et fédérer les acteurs économiques locaux autour du commerce de proximité.

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260929-2909202603-DE

C'est dans ce cadre que la commune accueille un concours les 2 et 3 octobre 2026. Organisé sous forme d'un hackathon de 36 heures, cet événement permet à des porteurs de projet de tester et consolider leur business plan dans des locaux vacants du centre-ville, accompagnés par des coachs, experts et partenaires locaux.

Pour soutenir l'installation effective des projets retenus par le jury, la municipalité accorde une dotation financière globale de 2 500 € (1 500 € pour le 1er prix et 1 000 € pour le 2ème prix), soumise à la présentation de justificatifs de dépenses et à une implantation dans le périmètre du centre-bourg.

Vu l'avis unanimement favorable de la commission attractive du 17 septembre 2026,

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité des membres :

1- D'attribuer les prix financiers accordés par la commune aux deux porteurs de projets lauréats du concours, pour un montant total de 2 500 €, répartis comme suit :
 - 1 500 € pour le 1er Lauréat ;
 - 1 000 € pour le 2ème Lauréat.
2- De préciser que le versement de ces prix s'effectuera sur présentation de factures acquittées relatives aux frais d'installation (loyer, travaux, mobilier) et sous réserve de leur installation effective dans le périmètre du centre-bourg.
3- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre, au suivi et au versement des prix décernés dans le cadre de l'opération « Mon Incroyable Commerce ».

Fait et délibéré le 29 Septembre 2026

Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FÉREC

